

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA PETITE ENFANCE

LEGISLATURE 2015 - 2020

JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

DEPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE

Présidence : Madame Corinne GOEHNER-DA CRUZ

PROCES - VERBAL / N° 29 – 23.11.2017

Membres présents :

Mesdames

Esther ALDER	Conseillère administrative Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Sandra CAPEDER	Cheffe de service Service de la petite enfance
Laurence CRUCHON	Juriste Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Corinne GOEHNER-DA CRUZ	Parti socialiste
Francine KOCH	Directrice adjointe Département de la cohésion sociale et de la Solidarité
Carole BARBEY	Fédération genevoise des institutions de la petite enfance (FGIPE)
Valérie BUCHS	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT)
Fabienne BUGNON	Les Verts
Joséphine KUMLI	Parti UDC Genève
Yasmine MENETREY	Mouvement citoyens genevois
Martine SAILLANT	Association des cadres des institutions de la petite enfance genevoise (ACIPEG)
Brigitte STUDER	Ensemble à Gauche

Messieurs

Frédéric SPYCHER

Adjoint de direction
Service de la petite enfance

Maurice PERRIER

Association genevoise des éducateurs/trices de
l'enfance (AGEDE)

Membres excusés

Monsieur

Luc ZIMMERMANN

Parti démocrate-chrétien

Mesdames

Filipa CHINARRO

Syndicat des services publics (VPOD / SSP)

Carole-Anne KAST

Conseillère administrative d'Onex
Association des communes genevoises (ACG)

Véronique LATELLA

Parti libéral/radical

Membre non excusé

Monsieur

José-Miguel RUBIDO

Fédération genevoise des institutions de la petite
enfance (FGIPE)

Prise de notes

Madame

Delia MARGARITO

Secrétaire RH-SAPE
Service de la petite enfance

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal n° 28 de la séance du 21 septembre 2017
2. Les contrats de prestations pour les structures d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève : point de situation
3. Mise en place d'une plateforme informatique pour les documents de référence petite enfance
4. Politique de développement du domaine de l'accueil de la petite enfance : état des lieux
5. Divers

1. Approbation du procès-verbal No 28 de la séance du 21 septembre 2017

Mme GOEHNER DA CRUZ ouvre la séance à 19h.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mme MENETREY tient à remercier l'initiative qui a permis de visiter la Maison de la Créativité lors de la dernière séance.

2. Les contrats de prestations pour les structures d'accueil de la petite enfance en Ville de Genève : point de situation

Mme CAPEDER détaille la mise en place des contrats de prestations ainsi que les différentes étapes effectuées jusqu'à ce jour afin de les faire signer par les comités de structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève. Elle rappelle que ces contrats ont été établis en lien avec le règlement des conditions de subventionnement modifié au 1er septembre 2016 dans l'optique de clarifier et de mettre un cadre aux responsabilités de chacun-es, vu les montants importants des subventions octroyées à la petite enfance. Un document a été élaboré par Mme CRUCHON, Juriste du Département, en collaboration avec les différents partenaires et en consultation avec les associations professionnelles ainsi que la FGIPE (Fédération genevoise des institutions de la petite enfance) représentant les employeurs. La consultation s'est ensuite poursuivie avec l'ensemble des comités dont les avis et les modifications à apporter sur le document ont été recueillis.

Sur la base des commentaires reçus, une version finale a été mise au point et elle sera envoyée prochainement aux différentes entités pour signature. Ce contrat de prestations qui représente une nouveauté pour les comités a suscité de nombreuses discussions portant sur les rôles et les responsabilités des uns et des autres. Ces réactions ont démontré que les relations entre les différentes entités et la Ville de Genève méritent un cadre plus précis à l'avenir permettant également une meilleure compréhension des rôles de chacun-es. Cette consultation a également permis au SDPE de revoir ses procédures et d'améliorer sa collaboration avec les comités avec la présence plus régulière d'un membre du Service dans les comités tout en gardant une voix consultative. Cette démarche a été accueillie positivement par les comités et les structures d'accueil qui souhaitent par ce biais renforcer le partenariat et la communication et ainsi, améliorer les modalités de fonctionnement des structures d'accueil dans l'accomplissement de leur rôle. La version finale du contrat de prestations sera envoyée aux différents comités d'ici la fin de cette année pour une signature définitive prévue au plus tard fin janvier 2018.

Par ailleurs, le SDPE travaille actuellement sur la mise en place d'une plateforme intranet pour améliorer l'accès à l'information. Ce site permettra de mettre à jour de manière régulière les différents documents de travail (contrats, directives, règlements, etc.) et sera accessible à tout le personnel des structures d'accueil, aux cadres et à l'ensemble des comités. Actuellement en cours de finalisation, le site devrait être opérationnel d'ici la fin de l'année 2017.

Mme BUCHS demande pour quelles raisons les syndicats n'ont pas été consultés sur la question des contrats de prestations.

Mme KOCH rappelle que le contrat de prestations est signé entre l'employeur et la Ville de Genève et que la consultation a essentiellement été faite en collaboration avec les associations, qui en sont les signataires, ainsi que l'ACIPEG en raison de sa responsabilité en termes d'autorisations de fonctionnement délivrées par le SASAJ. Etant donné que les contrats de prestations ne touchent pas le personnel et son fonctionnement au quotidien, il ne s'est donc pas avéré nécessaire de consulter les syndicats.

Mme BUCHS fait référence à la plateforme intranet qui sera accessible à tout le personnel des structures d'accueil, aux cadres et aux comités. Elle demande si elle sera également accessible aux associations professionnelles et aux syndicats.

Mme CAPEDER répond que l'accès reste limité en interne via le réseau intranet des structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Genève.

3. Mise en place d'une plateforme informatique pour les documents de référence petite enfance

Mme CAPEDER présente la plateforme informatique **intranet** qui est en cours de finalisation et qui permettra d'accéder à l'ensemble de la documentation utile au travail quotidien. Tous les documents y sont répertoriés et téléchargeables. La plateforme sera mise à jour régulièrement en fonction des besoins.

L'accès est limité en interne pour le personnel des structures d'accueil avec, toutefois, une disposition particulière pour les présidents et les trésoriers des comités, ainsi que la Fédération, qui bénéficieront d'un accès à la plateforme. Les autres membres des comités pourront cependant se connecter directement et **uniquement** via le réseau informatique des structures d'accueil de la Ville de Genève. Elle souligne par ailleurs qu'il s'agit pour l'instant **d'une plateforme intranet et non pas internet**.

4. Politique de développement du domaine de l'accueil de la petite enfance : état des lieux

Mme CAPEDER indique l'état des lieux actuel et les projections à l'horizon 2025 :

En 2017

- **Début 2017** : ré-aménagement de locaux administratifs situés aux Charmilles pour la création d'un jardin d'enfants supplémentaire appelé « Comme un chat au Soleil » qui fait partie du secteur petite enfance des Charmilles. Les 12 places mises à disposition ont vite été repourvues au vu des besoins importants dans ce quartier ;
- **Été 2017** : rénovation menée en accord avec les propriétaires de la crèche de la Jonction pour la création d'une arcade supplémentaire permettant d'accueillir deux groupes de bébés (20 places) ;
- **Depuis septembre 2017** : reprise de la gestion et du subventionnement complet de l'éco-crèche en forêt, située à Satigny (anciennement « La Bicyclette ») appelée « Eveil en Forêt ». Ce type de structure rencontre un grand succès auprès des parents qui sont aujourd'hui très demandeurs de ce type de prise en charge à l'extérieur. L'éco-crèche met à disposition 12 places et propose à des enfants de 2 à 6 ans un accueil à l'extérieur durant toute la journée. Ils ont toutefois à disposition un canapé forestier pour les abriter du vent et leur permettre de s'asseoir afin de prendre leur goûter ainsi qu'une roulotte chauffée en hiver pour les siestes notamment. En cas d'intempéries, ils ont également la possibilité d'utiliser les locaux de Pro Natura qui se trouve à proximité du site. Cette structure, qui fonctionne depuis plus d'une année, était d'abord gérée par une association privée qui mettait à disposition de la Ville un certain nombre de places.

Toutefois, au vu des difficultés pour le comité de gérer cette structure et de faire face à une demande croissante des parents, il a été demandé à la Ville de Genève de reprendre le subventionnement complet de la structure. Le principe est basé sur une prise en charge des enfants à la Gare de Cornavin qui prennent le train jusqu'à Satigny et sont ensuite acheminés en bus sur le site de l'éco-crèche. En fin de journée, ils sont ramenés à leurs parents à la Gare de Cornavin. Cette structure de la Ville de Genève repose sur un mode de fonctionnement qui oscille entre le modèle crèche et jardin d'enfants. En effet, la crèche est ouverte tous les jours, sauf le mercredi qui est dévolu à des enfants un peu plus âgés. De plus, elle reste fermée durant les vacances scolaires.

En 2018

- Deux nouveaux projets sont prévus dans le quartier de St-Jean (no 26 et no 30) en collaboration avec des propriétaires privés : construction d'un 2^e étage dans une arcade existante pour la création d'une crèche de 36 places et d'une autre crèche de 48 places dans des locaux à proximité.

Projections 2019-2025

- Ouverture du Carré-Vert prévue en principe en 2019 qui proposera deux crèches, une halte-garderie et une crèche de nuit ;
- Projet (déjà avalisé) dans le quartier des Eaux-Vives à la rue de Frontenex 54 dans les anciens locaux d'Ambrosetti ;
- Projet (en attente) du Manège avec 15 places à disposition qui prévoit le déplacement de l'actuel Jardin d'enfant de la Madeleine pour cause de rénovation. Après travaux, un certain nombre de places supplémentaires à la crèche de la Madeleine sont prévues. **Mme ALDER** précise que ce projet sera présenté en commission ;
- Projet (à l'étude) sur le périmètre de la Forêt situé dans la région de Trembley-Pestalozzi pour la création d'une crèche de 80-90 places ;
- Projet (à plus long terme) : éventuelle modification des locaux de la crèche Bertrand avec la possibilité de créer un certain nombre de places supplémentaires ; ce projet est encore en discussion et en travaux sur le plan technique ;
- Projet (à l'horizon 2023) à la Gare des Eaux-Vives qui prévoit la création d'une crèche de 116 places ;
- Projet PAV (à plus long terme).

A ce jour, la couverture des besoins des familles s'élève à 82 % au sein des structures d'accueil de la Ville de Genève.

Mme ALDER souligne que les efforts vont se poursuivre afin de satisfaire à terme l'objectif fixé, soit 100% de la couverture des besoins.

Mme STUDER demande s'il existe un suivi pour les parents qui ne trouvent pas de places en crèches et si des solutions leur sont proposées.

Mme CAPEDE répond qu'il est difficile de mettre en place un suivi des parents mais qu'une cartographie existe. En règle générale, les parents trouvent d'autres solutions pour compenser le manque de place en crèche, comme par exemple l'appel à des mamans de jour ou à la famille, la réduction de leur taux d'activité ou l'arrêt total de leur activité professionnelle.

Mme BUCHS souhaite connaître l'état de la situation concernant la fermeture progressive de la crèche Edmond-Kaiser prévue en juin 2019.

Mme ALDER rappelle que cette structure avait été mise en place à l'époque sous l'égide de la Conseillère d'Etat, Mme CALMY-REY, qui avait souhaité qu'une politique de soutien pour les collaboratrices et collaborateurs soit assurée au niveau de l'administration cantonale. A ce jour, les places réservées pour les collaborateurs de l'Etat sont maintenues dans d'autres structures du secteur.

Mme CAPEDER précise que la fermeture définitive de la structure est prévue pour juillet 2019 et qu'elle se fera de manière naturelle et progressive. Le personnel ne sera concerné par aucune mesure de licenciement et leur emploi sera garanti. Dès que des postes se libèrent dans les différentes structures du secteur, le personnel d'Edmond-Kaiser est bien sûr déplacé prioritairement.

5. Divers

Mme GOEHNER DA CRUZ annonce les excusé-e-s et les personnes absentes à la séance.

Mme STUDER demande si les membres de la Commission ont eu connaissance d'une étude qui a été menée sur l'origine des personnes qui utilisent les différentes formes d'accueil (crèche, jardin d'enfants, accueil familial, etc.). Il lui semble en effet intéressant de connaître les origines sociales des différent-e-s utilisateurs-trice-s.

Mme CAPEDER répond que ce type d'études n'existe pas à Genève, mais que des enquêtes sur ce thème ont peut-être été menées dans d'autres cantons.

Mme GOEHNER DA CRUZ souhaite savoir si les demandes de places d'accueil dans les crèches familiales ont augmenté en 2017.

Mme CAPEDER répond que la demande reste minime et que la Ville éprouve encore des difficultés à repourvoir les places disponibles.

La séance est levée à 20h00.